

**Lettre Internet du SNUipp-FSU 66
du Vendredi 30 octobre 2020**

**Mon adhésion 2020/2021, je m'en occupe dès maintenant !
J'adhère au SNUipp-FSU [ICI](#)**

Audience DASEN vendredi 30 octobre 2020

Les 3 co-secrétaires du SNUipp-FSU 66 ont rencontré le DASEN ce vendredi 30 octobre 2020. Voici les points abordés :

Journée du lundi 2 novembre :

Le DASEN nous informe qu'un courrier avait été envoyé aux collectivités locales leur demandant de prendre en charge les enfants des écoles jusqu'à 10h00 lundi matin. Une très grande majorité de communes du département ont répondu favorablement, ce qui permettra aux enseignants de se retrouver.

Nous répondons qu'il est très bien que l'organisation de cette demi-journée n'ait pas été laissée aux directrices et directeurs.

La liste des affections reconnues pour définir les « personnels vulnérables » est maintenant celle du mois de juin. La circulaire de la DGRH est-elle arrivée dans les services ? Les collègues sont dans l'attente et la reprise est lundi. Sans précisions supplémentaire, nous engageons les collègues concernés à envoyer un certificat médical au docteur Dejong et demander une autorisation spéciale d'absence (ASA) sur Accolad.

Le DASEN nous répond que la circulaire de la DGRH n'est pas encore arrivée dans les départements. La liste des affections devrait encore être revue. Dans l'attente de cette circulaire, les collègues concernés peuvent demander une ASA.

Le Ministère a suspendu l'utilisation des masques « DIM » et annoncé la distribution d'autres masques aux personnels. Cependant, aucune information officielle n'est parvenue directement aux personnels, comme d'habitude. L'étude de l'ANSES stipule qu'un risque subsiste quant à l'utilisation de ces masques.

Le DASEN nous répond que selon cette étude, une utilisation normale est sans danger. Toutefois, des masques de la marque « Corele » ont été livrés à la DSDEN et seront distribués dans les écoles. En attendant, selon le DASEN, nous pouvons continuer d'utiliser les masques « DIM ».

Concernant les masques pédiatriques, ce sont les parents qui doivent les fournir. Un stock est présent à la DSDEN, pour fournir les écoles. Sur ce sujet, une tolérance sera acceptée pour la journée de lundi ; il n'est pas question de refuser un-e élève à l'école parce qu'il-elle n'a pas de masque.

Protocole sanitaire :

En préambule, le DASEN nous explique que ce nouveau protocole est daté du lundi 2 novembre et que sa mise en œuvre progressive doit être effective et totale le lundi 9 novembre. Il n'est donc pas question pour les enseignants d'élaborer de nouveaux horaires, de nouveaux plans de récréation, durant ces derniers jours de vacances. Les mesures qui peuvent être mises en œuvre ce lundi le seront (aération, lavage des mains, désinfection, ...) et les autres s'organiseront durant la semaine.

Nous demandons que cette information soit publiée par les IEN auprès de tous les enseignants.

A propos du justificatif de déplacement scolaire à compléter par les parents pour venir à l'école, ce travail va encore retomber sur les directrices et directeurs ou les adjoints dans les écoles. De plus, il n'est pas question de demander aux écoles d'imprimer ces autorisations pour lundi.

Pour la journée de lundi, les parents peuvent utiliser uniquement l'attestation de déplacement dérogatoire, en cochant la dernière situation. Les autorités savent bien que ces attestations ne peuvent pas être délivrées pendant les vacances.

Le justificatif de déplacement professionnel nous sera-t-il fourni avant lundi ?

Non, ce document ne sera pas envoyé à tous les enseignants par leur IEN avant lundi. Là aussi, l'attestation de déplacement dérogatoire suffira pour la journée de lundi. Pour les jours suivants, en attendant une autorisation de notre IEN, le justificatif de déplacement professionnel peut être signé par la directrice ou le directeur de l'école.

Concernant la vie des écoles, des restrictions sont-elles envisagées ? Nous pensons à l'organisation des conseils d'écoles, des sorties, des activités sportives.

Le DASEN nous répond que toutes les réunions doivent se tenir, avec un maximum de recours à la visio-conférence.

Toutes les installations sportives restent ouvertes aux scolaires durant ce confinement (stades, piscines, ...). Les sorties scolaires restent aussi possibles.

Les inclusions des élèves du dispositif ULIS se déroulent normalement.

Les stages de formation continue et les animations pédagogiques sont-ils maintenus ?

Le distanciel sera privilégié pour cette période de 4 semaines. Les situations seront gérées au cas par cas. Les responsables de stages contacteront tous les collègues concernés par leur stage. Les stages « SOPA » prévus la semaine de la rentrée sont maintenus.

Nous demandons que les collègues TMB formation continue soient mis au courant d'éventuels changements au moins la veille du remplacement, et non pas le jour même (voire en arrivant sur leur lieu de remplacement).

Dernières minutes: infos rentrée lundi 2 novembre

A l'image des reprises de mai ou juin derniers, cette rentrée du 2 novembre se prépare dans le choc des annonces et contre-annonces permanentes. Le ministre annonce ce vendredi en fin d'après-midi l'annulation de la rentrée des élèves à 10h pour préparer l'hommage à Samuel Paty. Les établissements scolaires accueilleront les élèves à l'heure normale, une minute de silence ayant lieu à 11h. Les directrices et directeurs d'école, ainsi que les mairies qui ont déjà communiqué aux parents certaines modalités de rentrée pour lundi vont apprécier ! Une fois de plus, ils seront en première ligne face aux commentaires, incompréhensions voire critiques des parents suite à un rétropédalage ministériel. Nous avons déjà beaucoup de remontées de collègues atterrés par cette décision. Qu'ils n'hésitent pas à faire remonter les critiques des parents, ainsi que leurs propres sentiments à leur IEN pour que ce mécontentement remonte plus haut.

***N'hésitez pas à contacter le SNUipp-FSU 66 pour tout problème, toute interrogation.
L'équipe départementale reste mobilisée pour vous accompagner, surtout en cette période.
Comme on dit au SNUipp-FSU 66 : Junts, sem més forts !***

Se (re)syndiquer au SNUipp-FSU !

Le SNUipp-FSU 66, c'est une équipe de 7 militants, collègues enseignant.es dans le département, déchargé.es d'une partie de leur temps de classe, qui se mettent au service des autres. Cet engagement, ils l'ont sur le temps de classe mais aussi et très largement en dehors pour accompagner des collègues convoqué.es par l'administration, répondre aux multiples mails, participer à des réunions, informer, renseigner, siéger dans les différentes instances, ... La force du

SNUipp-FSU 66, c'est de pouvoir compter sur ses militants mais aussi sur les 25 membres du conseil syndical, ainsi que sur l'ensemble de ses syndiqué.es, pour élaborer les actions et les différents positionnements du syndicat sur tous les sujets d'actualité.

Rappel : 66% de la cotisation est déductible des impôts sous forme de crédit d'impôt.

Je me syndique ICI

Mail : snu66@snuipp.fr SNUipp-FSU 66 : <http://66.snuipp.fr/>

SNUipp-FSU National : <http://www.snuipp.fr>

compte twitter : @snuipp66 Facebook

TEL : 04.68.50.78.44

Se rassembler pour mieux agir : [et si vous vous syndiquiez ?](#)

5 élu(e)s sur 7 à la CAPD